

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 26 mars 2012

Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 13 mars 2012

19 Soutien à l'emploi associatif - Comité d'Organisation de la Ville aux Livres

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSA
MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES

Pouvoir à :

Mme BASMAISON

M. CABARET

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. GRIMBERT

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. BEAUBRUN

M. MACHU

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

Mme FEVRIER

Pouvoir à :

M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KEZZOUL

Mme PORAS

Mme LEFEVRE

M. NACHITE

Mme RIFFAULT

M. VARLET

M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39

39

32

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

Le Comité d'organisation de la ville aux livres (COVAL) et la ville de Creil sont liés par une convention de partenariat adoptée par le conseil municipal en date du 28 septembre 2009.

La convention précise les missions sur lesquelles la commune soutient le COVAL : le soin de promouvoir le livre, l'habitude et le bonheur de lire, de développer ateliers, rencontres et échanges entre le public, en particulier les scolaires et les familles défavorisées ou en difficulté de lecture, et les professionnels du livre : romanciers, poètes, essayistes, auteurs pour la jeunesse, illustrateurs, dessinateurs de bandes dessinées etc, ainsi que les engagements respectifs des deux parties.



maintenant !

Parmi les aides apportées par la ville figure le financement d'un poste d'agent de développement recruté en emploi aidé à hauteur de 3 000 € par an.

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date 13 mars 2012,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'attribuer une aide de 3 000 € au comité d'organisation de la ville aux livres pour le soutien à l'emploi associatif, au titre de l'année 2012,

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville (compte 6574/33/CA).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

30 MARS 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

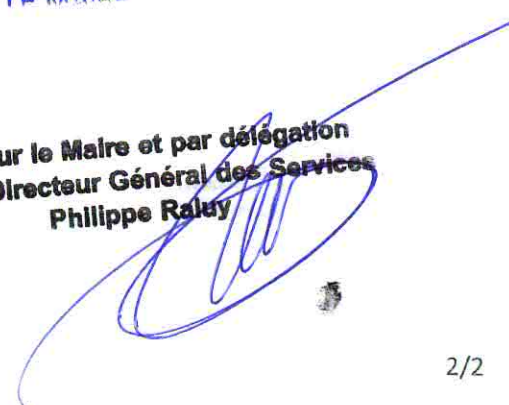
30 MARS 2012

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 30.03.12
et publication ou notification le 03.04.12
CREIL, le 03.04.12

LE MAIRE


Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise


Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Ralay


2/2